

La mission de la Cellule des Fonds européens (EBF & RF)

- Fonds pour les frontières extérieures (EBF)
- Fonds européen pour le retour (RF)

L'Office des Etrangers a été désigné comme « autorité responsable » pour la mise en œuvre de deux fonds européens : le Fonds pour les frontières extérieures et le Fonds européen pour le retour. Depuis juillet 2008, ces deux fonds sont gérés par la Cellule « Fonds européens (EBF & RF) » de l'Office des étrangers.

Les missions de l'autorité responsable sont notamment :

- préparer les programmations pluriannuelles et annuelles en consultant le secteur ;
- lancer les appels de propositions et organiser la sélection des projets ;
- finaliser les contrats de subvention avec les promoteurs de projets ;
- accompagner, soutenir, contrôler et évaluer les projets ;
- faire rapport aux autorités de certification et d'audit nationales et à la Commission européenne.

L'autorité responsable, en étroite collaboration avec des partenaires nationaux détenant une compétence de droit ou une expérience dans les matières visées, établit les objectifs opérationnels au niveau national et un cadre pour les actions qui pourront bénéficier d'un subside européen. Selon le souhait de la Commission européenne, nous avons établi les programmes pluriannuels pour les deux fonds en concertation avec les partenaires principaux. Les bureaux d'exécution de l'Office des Etrangers, la Police fédérale, les Affaires étrangères et le SPF Intérieur ont contribué à la programmation nationale du Fonds pour les frontières extérieures.

L'autorité responsable, Fedasil et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont collaboré à l'élaboration de la programmation nationale du Fonds européen pour le retour..

Dans le cadre du Fonds européen pour le retour, nous lançons chaque année, un appel de propositions. Nous réceptionnons les propositions de projets, les confrontons aux règles de la Commission européenne et, après sélection par un comité de sélection, nous établissons des contrats de subvention avec les promoteurs de projets. Nous nous chargeons ensuite du suivi et de l'évaluation de chaque projet.

Les appels à propositions de projet dans le cadre du Fonds européen pour le retour sont publiés au Moniteur belge et sont également publiés sur la page « [Appels – Nouveautés](#) » de notre site web www.eu-fonds-dofi.be

Les règles de gestion des subventions européennes sont multiples et parfois complexes pour les promoteurs de projet, et nous restons à leur disposition pour répondre aux questions dans l'intérêt du bon déroulement des projets. N'hésitez pas à nous contacter si, vous avez des questions ou des doutes sur certains aspects de la gestion de votre projet.

Pour plus d'information nous vous référons au site web de la Cellule des Fonds européens www.eu-fonds-dofi.be.